

Un accord qui fera date

Photo: Laurent NICKS
Don Bosco Woluwe-Saint-Lambert (fond.)

entrées libres revient ce mois-ci sur le récent accord relatif aux bâtiments scolaires, ainsi qu'à sa mise en œuvre. Cet accord, exceptionnel à plus d'un titre, qui débloque 55 millions EUR pour la création de places, répond à une nécessité devenue progressivement évidente. Il est aussi l'aboutissement d'un engagement du SeGEC, dont l'intervention fut décisive dans l'évolution du dossier. La volonté des Pouvoirs organisateurs – surtout bruxellois – d'apporter leur contribution au défi démographique et de répondre ainsi à la demande de nombreux parents, se heurtait, en effet, aux conditions de financement des bâtiments.

Depuis deux ans, le SeGEC a tiré la sonnette d'alarme, produit des études, multiplié les contacts. Et d'autres acteurs ont progressivement reconnu et soutenu ouvertement la nécessité de mieux financer les bâtiments scolaires, en particulier ceux de l'Enseignement libre. L'histoire retiendra peut-être aussi qu'à côté des chiffres – projections démographiques et indices de saturation des écoles –, il aura fallu que des directions d'écoles des différents réseaux témoignent de la situation intenable de « sursaturation » de leur établissement pour que le politique « fasse le pas ». Et qu'il décide, fût-ce dans une opération non récurrente et actuellement limitée à l'épuisement d'une enveloppe budgétaire, de dépasser le tabou maintes fois répété, dans le monde francophone, par les tenants très influents de la laïcité organisée et les défenseurs historiques de l'enseignement officiel : « *Pas d'argent public pour financer des extensions de capacité dans l'Enseignement libre !* » Dans ce programme exceptionnel, le principe d'égalité de traitement entre les réseaux est effectivement beaucoup mieux assuré, comme c'est le cas depuis longtemps dans les législations des Communautés flamande et germanophone.

La balle est aujourd'hui dans le camp des PO et des écoles elles-mêmes : seuls, leur engagement et leur détermination permettront de dépasser les obstacles inhérents à toute opération immobilière, à commencer par le respect de délais particulièrement stricts pour la réponse à l'appel à projets : le 20 janvier était retenu pour les « modulaires mobiles », le 10 février pour les « modulaires fixes », et le 10 mars pour les travaux de rénovation ou d'extension.

Plaçons ainsi 2014 sous le signe des projets et de nouvelles « espérances éducatives » ! ■

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
14 JANVIER 2014

